

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Franche-Comté		
AVIS N°2008-13		
Date validation officielle : 18/09/2008	Objet : Classement en réserve naturelle régionale du Crêt des Roches (25)	Vote : Avis favorable

Examen par le Groupe de travail "Espaces et Espèces protégés" du CSRPN

Le groupe de travail, réuni le 4 septembre 2008, a examiné le dossier d'agrément en réserve naturelle régionale du Crêt des Roches, proposé par la ville de Pont-de-Roide et présenté par Sophie GIRAUD (ONF), invité à assister à la séance du groupe de travail.

Examen par l'assemblée plénière du CSRPN

Lors de la séance plénière du 18 septembre 2008, les membres du CSRPN ont entendu les conclusions de M. Sébastien Y. ROUE, animateur du groupe de travail.

Vu l'arrêté préfectoral du 28/09/2000, classant le Crêt des Roches en réserve naturelle volontaire,

Vu la demande de classement présentée par la ville de Pont-de-Roide,

Vu la demande d'avis formulée par le Conseil régional,

Considérant que

- le site proposé abrite des pelouses insuffisamment présentes dans le réseau régional des espaces protégés,
- ces milieux nécessitent des mesures de gestion active, afin de lutter contre l'enfrichement, et que le classement en réserve régionale est de nature à favoriser ces actions,
- le projet rend bien compte des enjeux de conservation de la flore et de la faune présentes sur le secteur,

le CSRPN

souhaite que :

- la connaissance soit actualisée notamment pour la faune,
- des suivis soient mis en place pour mieux apprécier l'impact des actions de gestion conservatoire,
- les activités de pleine nature et la fréquentation soient maîtrisées afin de garantir la conservation des milieux secs et rocheux,
- soit élaboré le plan de gestion de la réserve naturelle régionale,
- concernant le règlement, l'article 12 relatif à l'extraction de matériaux soit supprimé, qu'un plan de localisation des voies d'escalade soit annexé au règlement et qu'à l'article 11, une procédure adaptée soit prévue pour les situations d'urgence,
- les milieux forestiers fassent l'objet d'une attention particulière dans le futur plan de gestion, du fait de leur importance spatiale sur le site, en fixant des objectifs ambitieux en matière de sénescence et de nécromasse.

Avis du CSRPN N° 2008-13

Le CSRPN émet un avis favorable à l'unanimité (une abstention) sur le classement en réserve naturelle régionale du Crêt des Roches.

Le Président du CSRPN



Michel CAMPY